



Lyon, le 27 Octobre 2006

Serge NARDELLI  
Représentant Syndical National au CCE  
La Viveraie Bt B1 rue, Edmond Jaloux  
13090 Aix en Provence.  
tel : 0612945269

à

André CHALUS  
Président du CCE  
CASINO CAFETERIA  
63, Rue de la Montât  
ST Etienne 42008

**Ordre du jour du CCE extraordinaire du 27 octobre 2006 :**

**Questions sur l'information du CCE sur la dénonciation de l'usage des heures de délégation excédentaires au bénéfice des membres élus des Comités Sociaux d'Etablissement, des Comités d'Entreprise, du Comité Central d'Entreprise, ainsi que des délégués du personnel, des délégués syndicaux, et des représentants syndicaux.**

1° Nous voulons connaître les raisons qui amènent la dénonciation de l'usage des heures de délégation et qui en a pris la décision.

2° Nous voulons connaître les conséquences sur le Droit Syndical tacitement dans l'Entreprise

3° Nous voulons connaître le délai de mise en application de la disparition de l'usage.

**Déclaration :**

**Les Organisations Syndicales et particulièrement la CFDT seront très vigilantes pour tous les Délégués Syndicaux dans l'Entreprise pour une égalité de traitement suite à la dénonciation de l'usage faite ce jour.**

**Le Représentant Syndical National  
Serge Nardelli**

**Copie : Inspection du Travail Siège  
Fédération des Services CFDT**